



Pays du Mont-Blanc communauté de communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Passy, lundi 20 janvier 2025



FONCTIONNEMENT DES SITES DE COMPOSTAGE

Un composteur partagé comprend trois bacs différents :

- Bac d'apport : pour déposer les déchets organiques.
- Bac de broyat : pour mélanger et favoriser le compostage.
- Bac de maturation : pour transformer les déchets en compost utilisable.

DÉCHETS ACCEPTÉS :

- Épluchures de légumes, fruits et légumes gâtés.
- Coquilles d'œufs, dosettes de café compostables.

DÉCHETS REFUSÉS :

- Capsules de café en aluminium, restes de viande, excréments, déchets verts.
- Papiers/sacs «compostables»

18 composteurs partagés installés en 2024 : la dynamique s'accélère en 2025 !

Avec 18 sites de compostage partagé déployés sur les 10 communes en 2024, dont 12 directement par la CCPMB, le territoire affirme son ambition: réduire la quantité de déchets organiques présents dans les ordures ménagères et promouvoir une gestion durable des ressources. En 2025, l'objectif est clair : atteindre 35 sites de compostage partagé !

UN BILAN CONCRET ET PROMETTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la valorisation des déchets organiques est une priorité. En réponse, la CCPMB, en collaboration avec les communes qui fournissent les terrains et le Sitom des Vallées du Mont Blanc, a mis en place des composteurs partagés.

- **25,16 tonnes de matières organiques déjà compostées.**
- **Des installations entretenues grâce à un partenariat entre les équipes techniques de la CCPMB et des habitants bénévoles engagés.**
- **Environ 130 000 euros investis pour développer ces infrastructures.**

En 2025, la collectivité compte poursuivre cette dynamique en étendant le dispositif à toujours plus d'habitants et en renforçant la sensibilisation aux pratiques du compostage.

VERS UNE RÉDUCTION GLOBALE DES DÉCHETS

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan d'actions, porté par la CCPMB, vise à :

- Encourager des pratiques écoresponsables auprès des particuliers et des professionnels,
- Réduire durablement la production de déchets.

Le compostage partagé, c'est : moins de déchets incinérés, des sols enrichis localement et une implication collective pour un avenir plus vert.

Vous souhaitez rejoindre l'initiative et contribuer au succès des composteurs partagés ?

Contactez le gestionnaire des sites de
compostage au 06 03 13 40 68
ou par mail à compostage@ccpmb.fr

Plus d'informations sur ccpmb.fr



Président : Jean-Marc Peillex
jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard
06 47 66 34 80 / communication@ccpmb.fr